

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



4073383

Dénomination : J. ZACHARIE S.A.S.

n° de gestion : 1957B00440

n° d'identification : 957 504 400

n° de dépôt : A2011/028432

Date du dépôt : 29/11/2011

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation

THIERRY LEGER

C P A Paris

Diplômé d'Etudes Supérieures de

Doctorat en Droit

Diplômé d'Etudes Comptables Supérieures

Ancien Conseil Juridique et Fiscal

Juriste d'Affaires Internationales

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie de Versailles

101, Boulevard Malesherbes

75008 Paris

01 40 74 05 07

ZACHARIE SA

Société anonyme au capital de 100.000 euros

Siège social : 24, Espace Henri Vallée 69007 LYON

R.C.S. LYON 957 504 400

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

TÉLÉCOPIE : 01 45 61 00 79

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ

Messieurs,

Vous avez été réunis en conseil d'administration le 30 septembre 2011 afin de vous prononcer sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

J'ai pu vérifier que votre société répond aux conditions préalables requises par l'article L 225-243 du Code de Commerce pour pouvoir opérer cette transformation. En outre, votre société ne fait pas appel à l'épargne publique.

Sur la base d'une situation de votre société au 31 août 2011, j'ai pu apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ce qui me permet de certifier que le total du bilan s'élève bien à 3.418.895 euros. En outre, et conformément aux dispositions de l'article L 225-244 du Code de Commerce, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social puisque ceux-ci s'élèvent à 1.607.829 euros pour un capital de 100.000 euros.

Enfin, mes investigations m'ont permis d'apprécier qu'aucun fait significatif n'a altéré ces capitaux propres tels qu'ils ressortent de la situation au 31 août 2011.

De ce fait, rien ne s'oppose à la transformation de votre société en société par actions simplifiée, cette opération n'entraînant aucun avantage particulier pour quiconque.

Fait à PARIS, le 17 octobre 2011

Le Commissaire aux Comptes

Thierry LEGER

